

Art-lithographies



Art-Lithographies

une opportunité à comparer avec les avantages et inconvénients des autres catégories d'investissements.



Vous conseillez vos clients dans la gestion de leur patrimoine et après une analyse complète et professionnelle, vous leur préconisez des « produits » dans les 4 principaux secteurs clés de l'investissement, en direct ou à travers des enveloppes fiscales (type assurance-vie) :

Les valeurs à revenus variables



Avantages :

- Perspective de plus-values à long terme
- Coûts d'investissements faibles
- Participation à l'économie productive et créatrice de croissance
- Liquidité

Inconvénients :

- Risque de variation importante du capital à court terme
- Revenus faibles
- Fiscalité élevée

Les valeurs à revenus fixes



Avantages :

- Revenus garantis et réguliers
- Coûts d'investissements faibles
- Capital garanti (dans les limites prévues par la loi)
- Liquidité

Inconvénients :

- Rendements nets actuels, faibles, nuls voire négatifs
- Fiscalité élevée et instable
- Faible protection contre l'inflation

L'immobilier



Avantages :

- Perspective de plus-values à long terme
- Bonne protection contre l'inflation
- Revenus réguliers

Inconvénients :

- Frais d'acquisition élevés
- Frais de gestion élevés
- Formalités administratives
- Fiscalité élevée pendant la détention
- Fiscalité élevée lors de la transmission

Les valeurs refuges



© Adagp, Paris, 2021

Avantages :

- Perspective de plus-values à long terme
- Intérêt esthétique pour les œuvres d'art ou de collection
- Faibles coûts de gestion
- Fiscalité faible ou nulle pendant la détention ou lors de la cession
- Discrétion
- Protection contre l'inflation

Inconvénients :

- Pas de revenus pendant la détention
- Liquidité

Notre offre se place dans la catégorie des « valeurs refuges », celle pour laquelle on ne parle pas de rendement financier. Les investisseurs et collectionneurs y placent une petite partie de leur patrimoine, dans un souci de diversification, avec la volonté de détenir et de maîtriser des actifs « physiques ».

Comme la plupart des « valeurs refuges », nos éditions limitées se caractérisent par :



La rareté



L'intérêt esthétique et culturel

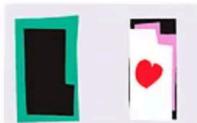


La tangibilité

Nos éditions sont **limitées** et **exclusives**, créées par des **entreprises artisanales françaises**, de la fabrication du papier dans les Vosges, jusqu'à l'impression lithographique à Paris, ou par des fondeurs en région.

Nos éditions limitées sont **agrables** et **intéressantes** à regarder. Le plaisir quotidien de vivre avec les œuvres.

Le client sait ce qu'il achète, **son achat est matériel**, il peut le prendre en mains, ce n'est pas une écriture sur un relevé papier ou électronique.



La simplicité

Nos éditions limitées échappent à la **complexité juridique, technique et fiscale** des produits d'épargne traditionnels.



Des frais réduits

Pas de droits d'entrée : nos éditions limitées sont vendues sans frais d'achat, elles sont même vendues avec une **décoote de 15%** en moyenne par rapport aux prix de détail aux particuliers.

Pas de frais de gestion : nos éditions limitées sont livrées au client, qui a le choix, entre les conserver chez lui, ou les déposer dans un coffre.

Une fois l'achat effectué, le client conserve ses documents commerciaux correspondants à son achat: bon de commande, facture, bon de livraison, certificats d'authenticité.

Pas de déclaration fiscale lors de l'acquisition et de la détention



Un prix de vente très avantageux

Vos clients achètent des **coffrets complets**, composés de textes illustrés de lithographies.

Ils achètent donc une **"collection"**, et bénéficient à ce titre d'une **remise "collectionneur"**.

Nous vous offrons la possibilité de conseiller à vos clients de **"mettre un peu d'art dans leur patrimoine"**, à des conditions de vente exceptionnelles : **remise de 15%** sur le prix de vente au détails de nos éditions.



Une fiscalité très avantageuse

- **Pas de déclaration nominative** lors de l'achat, de la détention ou de la revente de nos éditions limitées.

- En cas de cession inférieure à 5.000 € par an, **pas d'impôts sur le revenu**.

Au delà de ce seuil de cession, choix le plus favorable entre les deux options suivantes :

- Impôt sur la plus-value nette au taux de 36,2%, après abattement de 5% par année de détention au delà de la deuxième année, soit une exonération totale d'impôts au delà de 22 ans (imprimé fiscal n° 2092).

- Taxe forfaitaire sur le prix de cession au taux de 6,5 % (imprimé fiscal n° 2091).



Une commission très avantageuse

Nous vous proposons une commission de vente **égale à 15% HT sur chaque vente réalisée** (base: montant HT des ventes), une commission agréable et rare, pour la vente d'un produit agréable et rare.